



**KPMG Audit**  
Rue de la Terre Victoria,  
Parc Edonia,  
35768 Saint-Grégoire  
*« inscrit sur la liste nationale des commissaires aux  
comptes, rattaché à la CRCC de Versailles »*



**Deloitte & Associés**  
1 rue Benjamin Franklin  
44801 Saint-Herblain Cedex  
*« inscrit sur la liste nationale des commissaires  
aux comptes, rattaché à la CRCC de Versailles »*

## **Lumibird**

Société Anonyme

2 rue Paul Sabatier  
22300 Lannion

---

### **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**

Assemblée générale mixte du 16 décembre 2019



**KPMG Audit**  
Rue de la Terre Victoria,  
Parc Edonia,  
35768 Saint-Grégoire  
*« inscrit sur la liste nationale des commissaires aux  
comptes, rattaché à la CRCC de Versailles »*



**Deloitte & Associés**  
1 rue Benjamin Franklin  
44801 Saint-Herblain Cedex  
*« inscrit sur la liste nationale des commissaires  
aux comptes, rattaché à la CRCC de Versailles »*

# Lumibird

Société Anonyme

2 rue Paul Sabatier  
22300 Lannion

---

## **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**

Assemblée générale mixte du 16 décembre 2019

---

À l'assemblée générale de la société Lumibird,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration du 4 novembre 2019, et dont nous avons été avisés en date du 8 novembre 2019, en application de l'article L. 225-40 du code de commerce.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **Convention d'animation avec la société ESIRA**

### Mandataire concerné :

Monsieur Marc Le Flohic, Président-Directeur Général, Monsieur Jean-François Coutris, représentant permanent de la société Esira au Conseil d'administration de Lumibird, et Madame Gwenaëlle Le Flohic, représentant permanent de la société Eurodyne au Conseil d'administration de Lumibird

### Nature et objet :

La Convention d'Animation a pour objet de permettre à la société Esira d'assister la société Eurodyne et les sociétés du groupe Lumibird dans la définition et la mise en place de la stratégie globale du groupe Lumibird.

La société animatrice pourra participer au suivi des projets qu'elle aura conseillés. Cette participation consistera à coordonner les intervenants en charge de la réalisation des projets, à conseiller la société Eurodyne et les sociétés du groupe Lumibird dans le choix et la définition des investissements qui entrent dans le champ de la stratégie globale et à les conseiller dans les options à prendre au cours des négociations.


### Modalités :

La Convention d'Animation a été conclue le 4 novembre 2019 pour une durée indéterminée avec effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et ne donne pas lieu à une rémunération.

Rennes et Saint Herblain, le 25 novembre 2019

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.



Vincent Broyé  
Associé

Deloitte & Associés



Alexis Levasseur  
Associé